

« LE DEFI DE L'OPTIMISATION DES REGIES FINANCIERES AU SERVICE DE L'ECONOMIE IVOIRIENNE »

- I. **Introduction**
- II. **Définitions des notions clés**
- III. **Optimisation des régies financières**
- IV. **Conclusion**

INTRODUCTION

- ❖ La Côte d'Ivoire s'est dotée en 2012 d'un Plan National de Développement dont l'objectif était de jeter les bases de l'émergence projetée en 2020 ;
 - ✓ Ce Plan de Développement, financé par l'Etat (40%) et le secteur privé (60%), prévoit de :
 - ✓ remettre en état des infrastructures ;
 - ✓ rattraper le retard enregistré par manque d'investissement durant plusieurs années ;
 - ✓ mettre en œuvre de nouveaux investissements pour améliorer la compétitivité de la Côte d'Ivoire.
- ❖ Les régies financières constituent l'un des acteurs majeurs de la mise en œuvre de la stratégie de développement (mobilisation du financement, création de conditions pour attirer le secteur privé, etc.).
- ❖ **D'où la pertinence de la problématique d'optimisation des régies financières ;**
- ❖ Quelles est l'expérience du Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget en la matière ?
- ❖ L'analyse du thème s'articulera autour de quatre (4) points :
 - ✓ le processus de gestion administrative ;
 - ✓ la politique fiscale ;
 - ✓ le recouvrement et le contrôle des recettes dues ;
 - ✓ la gestion budgétaire.

DEFINITIONS DES NOTIONS CLES :

« Régies financières & Optimisation »

- ❖ Les régies financières sont des administrations publiques en charge de la gestion économique et financière des ressources de l'Etat ;
- ❖ Les quatre (4) principales régies financières sont :

- ✓ la Direction Générale des Douanes (DGD) ;
 - ✓ la Direction Générale des Impôts (DGI) ;
 - ✓ la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) ;
 - ✓ La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP).
- ❖ Les régies relevant du Ministère en charge du Budget sont la DGD, la DGI et la DGBF.
 - ❖ **Optimum = maximum ?**
 - ❖ L'objectif d'une politique fiscale optimale est de créer les conditions permettant à l'Etat d'avoir les moyens à court terme, mais aussi de garantir une activité équitable, dynamique et prospère à moyen et long termes ;
 - ❖ L'Etat doit établir le juste niveau de taxes capable d'impulser une activité économique forte qui, en retour, générera plus de ressources financières ;
 - ❖ **L'optimum à cet égard, c'est la juste politique qui permet de concilier les besoins immédiats et à moyen terme, et les grands enjeux de développement économique et social de l'Etat.**

L'OPTIMISATION DES REGIES FINANCIERES

L'OPTIMISATION DU PROCESSUS DE GESTION ADMINISTRATIVE

- ❖ De nombreuses actions ont été menées au niveau des régies financières en matière de gestion administrative, notamment :
- ❖ **l'ouverture de l'administration vers l'extérieur pour être mieux se faire comprendre et apprendre** à travers la mise œuvre de cadres de concertations qui intègrent le secteur privé tels que :
 - le Comité de TVA ;
 - l'Observatoire de la Célérité des Opérations de Dédouanement (OCOD).
 - ❖ **L'instauration de la planification stratégique** via l'élaboration, par le Ministère en charge du Budget, de plans annuels d'actions pour mieux structurer la définition et le suivi des activités à mener ;
 - ❖ **Un suivi rapproché des délais de traitement des dossiers** : mise en place d'un comité de suivi des dossiers de marchés publics ; transmission mensuelle, par les Directions Générales, du point de traitement des courriers imputés avec indication des délais moyens de traitement.

- ❖ **Changements / réaménagements au niveau du Management :**
 - ✓ la notation des agents de l'Administration publique ;
 - ✓ le recrutement de cadres issus du secteur privé depuis quelques années (DGs, Conseillers, etc.) ;
 - ✓ l'instauration de prix d'excellences dans les Directions ;
 - ✓ la prise de sanction à l'encontre des agents en cas de fautes graves ;
 - ✓ la création de nouveaux Centres au niveau des Directions ;
 - Exemple : La création des Centres des Moyennes Entreprises (CME) au sein de la DGI pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 400 millions de FCFA et 3 milliards de FCFA.

- ❖ **L'utilisation des technologies de l'information et de la communication :**
 - ✓ l'interconnexion entre les systèmes informatiques de la Douane et des Impôts ;
 - ✓ la gestion des chèques au niveau de la DGD se fait désormais de façon électronique en collaboration avec la BCEAO (le taux d'encaissement des chèques impayés est passé de 71% à fin 2014/début 2015 à quasiment 100% à fin mai 2015) ;
 - ✓ la réalisation d'un audit général du système d'information de la DGI qui débouchera sur la mise en place d'un schéma directeur informatique et un plan de développement en vue de renforcer l'efficacité informatique de la DGI ;
 - ✓ la mise en exploitation du Livre Foncier Electronique.

- ❖ **L'utilisation des technologies de l'information et de la communication :**
 - ✓ l'interconnexion entre les systèmes informatiques de la Douane et des Impôts ;
 - ✓ la gestion des chèques au niveau de la DGD se fait désormais de façon électronique en collaboration avec la BCEAO (le taux d'encaissement des chèques impayés est passé de 71% à fin 2014/début 2015 à quasiment 100% à fin mai 2015) ;
 - ✓ la réalisation d'un audit général du système d'information de la DGI qui débouchera sur la mise en place d'un schéma directeur informatique et un plan de développement en vue de renforcer l'efficacité informatique de la DGI ;
 - ✓ la mise en exploitation du Livre Foncier Electronique.

❖ **L'utilisation des technologies de l'information et de la communication :**

- ✓ La mise en œuvre des télé-procédures (télé-déclaration, télé-paiement et virements bancaires) ;
- ✓ la mise en œuvre d'un modèle de prévision de recettes douanières ;
- ✓ la mise à disposition d'information au public (redynamisation des sites internet de la DGI, de la DGD, de la DGBF et du Cabinet) ;
- ✓ la constitution d'une plateforme d'analyse de risque pour améliorer les opérations douanières et surtout pour anticiper les contrôles.

L'OPTIMISATION DE LA POLITIQUE FISCALE

- ❖ L'optimum en matière de politique fiscale peut être perçu comme une politique qui :

permet le développement des structures en place ;

incite à la création d'entreprise ;

intègre la notion de justice sociale ;

garantit un minimum de recouvrement avec une assiette élargie où chacun paye le juste niveau d'impôt.

- ❖ En la matière, le Gouvernement ivoirien associe en amont le secteur privé dans la réflexion sur les grandes orientations en matière de politique fiscale ;

Exemple : l'annexe fiscale qui définit les grandes mesures de politique fiscale des années à venir est élaborée de façon participative avec le secteur privé.

- ❖ Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a adopté un nouveau code des investissements qui offre des avantages particuliers, notamment :

Les coûts de création des entreprises (SARL) d'un capital maximum de 10 millions, réduits à 15 000 FCFA ;

La réduction de frais d'imposition des actes de création d'entreprises (droits d'enregistrement de statuts, droits de timbre de 140.174 FCFA à 30.600 FCFA) ;

La réduction des exigences fiscales préalables aux transactions immobilières en vue de la réduction des délais des formalités fiscales liées à toute transaction immobilière.

- ❖ Il faut également noter :

La réduction du taux des droits d'enregistrement sur les mutations d'immeubles de 10% à 4% ;

La simplification des formulaires de déclaration de paiement des impôts et la mise en ligne des formalités de déclaration fiscale en vue de réduire significativement le temps consacré à ces opérations fiscales ;

L'adoption en décembre 2013 d'un guide de procédure des enquêtes douanières visant à renforcer les contrôles au niveau des entreprises.

L'OPTIMISATION DU RECOUVREMENT

- ❖ La redynamisation des régies financières à travers le recouvrement et le contrôle passe par :
 - ✓ la fixation d'objectifs réalistes et ambitieux ;
 - ✓ le suivi rigoureux de la réalisation des objectifs fixés.
- ❖ De ce fait, l'Etat doit :
 - ✓ maîtriser l'assiette ;
 - ✓ faire une bonne projection des objectifs et assurer le suivi rigoureux du recouvrement ;
 - ✓ contrôler de façon objective, par la mise en place de mécanismes permettant de réduire la fraude fiscale et d'améliorer le recouvrement ;
 - Exemple : l'interconnexion entre les systèmes informatiques de la DGD et de la DGI.
- ❖ Résultat : A fin mai 2015, les recettes base TOFE (DGI et DGD) se sont établies à 1 164 milliards FCFA, soit un dépassement de 34,8 milliards FCFA par rapport à l'objectif.

LA GESTION BUDGETAIRE

- ❖ La redynamisation des régies financières passe enfin par celle de la gestion budgétaire dans son ensemble ;
- ❖ Le Ministère en charge du Budget est chargé notamment de programmer dans le budget les priorités de développement du pays dégagées selon la vision du Président de la République et le plan d'actions du Gouvernement;
- ❖ Les réformes entreprises en matière de gestion budgétaire visent à améliorer la transparence et s'assurer de la bonne utilisation des ressources collectées.

Ces réformes portent notamment sur :

- ❖ **le maintien du respect du calendrier constitutionnel de préparation du budget** : le budget 2015 a été adopté le 17 décembre 2014 par l'Assemblée Nationale pour un montant de 5014,3 milliards. Il en est de même pour la Loi de règlement et de l'annexe fiscale qui sont adoptées dans les délais constitutionnels ;
- ❖ **le suivi rigoureux des soldes budgétaires**;
- ❖ **la transposition, en 2014, dans le droit ivoirien des directives de l'UEMOA sur la Loi organique relative à la gestion des finances publiques et au code de transparence.**

- ❖ **la mise en place de la Cellule d'Information des Opérateurs Economiques (CELIOPE)** pour informer le secteur privé sur l'existence de crédits budgétaires avant de s'engager dans des opérations avec l'Etat, leur donner l'état d'évolution de l'instruction des dossiers de marché et le cas échéant, les informer sur les procédures ;
- ❖ **la poursuite de la production chaque trimestre, de Communications en Conseil des Ministres, relatives à l'exécution budgétaire et des marchés publics ;**
- ❖ **la mise en place, en février 2014, d'un comité de suivi des délais d'exécution de la dépense** avec pour conséquence la réduction significative du délai d'ordonnancement des dépenses publiques qui est passé de 40 jours en moyenne en 2013 à 14 jours en 2014.
- ❖ **l'amélioration du système de passation des marchés publics, à travers :**
 - ✓ la mise en place, en février 2014, d'un comité de suivi des délais de passation des marchés ;
 - ✓ La réduction des délais de passation et d'exécution des marchés de 322 jours (en 2013) 88 jours ;
 - ✓ la mise en place de sanctions des violations de la réglementation des marchés publics. En application de cet arrêté, plusieurs entreprises ayant commis des irrégularités lors des appels d'offres ont été exclues pour deux ans de participation aux marchés publics.
- ❖ **l'élaboration de guides de procédures relatifs à l'exécution de la dépense publique ;**
- ❖ **le respect des critères budgétaires du programme économique et financier avec les objectifs fixés à fin 2014, au 31 mars 2015.**

CONCLUSION

- ❖ De nombreuses réformes ont été mises œuvre en vue d'améliorer le fonctionnement des régies financières ;
- ❖ Toutefois, l'optimisation des régies financières doit se faire dans un cadre macroéconomique stable (niveau de croissance soutenue, inflation maîtrisée, déficit budgétaire contenu, comptes extérieurs bien tenus, etc.) ;
- ❖ Cette stabilité macroéconomique est indispensable pour un secteur privé dynamique et qui permet de mener à bien les réformes appropriées ;
- ❖ L'optimum est un idéal, mais la constance dans l'effort peut permettre de s'en rapprocher.